



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Karine HUON-SAVINA	

Membres absents :

Monsieur Rémi DETANG pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Requalification de la route de Dijon à Daix - Demande de subventions**

Afin de valoriser l'espace public, Dijon métropole a engagé un programme de requalification de la route de Dijon à Daix.

Cet aménagement permettra d'améliorer :

- L'accessibilité pour l'ensemble des usagers ainsi que la desserte locale de transport en commun ;
- La mobilité active (piétons, cycles, ...) ;
- La lutte contre les îlots de fraîcheur en végétalisant l'espace public et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

L'ensemble de cet espace urbain, revalorisé de manière équilibrée et cohérente, améliorera le cadre de vie des habitants et favorisera l'attractivité du territoire.

Les travaux se dérouleront durant l'année 2026. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 458 000 euros HT.

Dijon métropole sollicitera au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de ce projet, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'auprès de tout autre cofinanceur potentiel.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de requalification de la route de Dijon à Daix ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de ce projet ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce projet.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	